Ville de Mont-Saint-Hilaire

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE 2016

Discours du maire, 7 novembre 2016

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, nous déposons aujourd'hui le rapport sur la situation financière de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de 2015 ont été déposés à la séance publique du 6 juin 2016. Les activités financières se sont soldées par les résultats suivants :

	($)
Revenus de fonctionnement	34 745 100
Dépenses de fonctionnement	33 275 900
Excédent Ville	1 469 200
Excédent Organismes contrôlés	1 634 800
Total excédent consolidé	3 104 000

L'excédent de la Ville de 1 469 200 $ est attribuable à des revenus additionnels non prévus de 1,2 M $ provenant essentiellement des droits de mutation, des revenus de taxation ainsi que d'une redistribution d'une partie des excédents accumulés du Conseil intermunicipal de transport de la Vallée du Richelieu (CITVR), de la Régie intermunicipale du transport adapté de la Vallée du Richelieu (RITAVR), de la Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu (RIEVR) et de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu (RAEVR).

Au cours de l'année 2016, le Conseil municipal a financé, à même ces surplus non affectés, les éléments suivants :

	($)[1]
Affectation au budget 2016	151 000
Augmentation du fonds de roulement	575 000
Remboursement anticipé de la dette à long terme	364 700
Resurfaçage de diverses rues	500 000
Création d'un surplus pour engagement éventuel	455 000
Lien cyclable sous le viaduc du CN	97 900
	2 143 600

[1] *Les données ont été arrondies à 1 000 $ près.*

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS EXTERNES POUR LES ÉTATS FINANCIERS 2015

Les états financiers 2015 ont été vérifiés par les auditeurs externes du cabinet Deloitte, S.E.N.C.R.L., mandaté par le Conseil municipal.

Leur rapport ne comporte aucune réserve.

L'EXERCICE FINANCIER EN COURS

Le budget d'opération 2016 non consolidé s'élève à 33 116 500 $. Nous prévoyons terminer l'année sans dépassement de coût et anticipons réaliser un surplus d'environ 1 751 100 $.

Encore cette année, nous prévoyons recevoir une partie des excédents accumulés du CITVR et de la RIEVR pour une somme totale d'environ 1 201 800 $.

Le surplus anticipé en relation avec notre budget d'opération est donc de 549 300 $, ce qui représente à peine 1,6 % du budget global et démontre la gestion serrée de nos dépenses.

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2016-2017-2018

En décembre 2015, le Conseil municipal a approuvé un programme de dépenses d'investissement de 20 133 000 $ pour l'année 2016. La Ville a réalisé, ou est en voie de compléter, la majorité des projets inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) prévus pour 2016, tels que :

- L'acquisition d'un terrain pour la construction de la future école primaire du Village de la gare;
- Des travaux de réfection de voirie sur les rues de Montplaisant et Place Bruyère;
- Des travaux de resurfaçage sur plusieurs rues;
- Des travaux de voirie et de réaménagement sur le chemin de la Montagne*;
- Le début des travaux pour la construction et l'aménagement de la nouvelle caserne incendie*;
- L'aménagement de jeux d'eau au parc de la Gare;
- L'aménagement d'un pavillon extérieur;
- La mise à niveau minimale du garage municipal actuel;
- L'acquisition d'une nouvelle autopompe pour le Service de sécurité incendie, qui sera livrée au début 2017.

Toutefois, en raison de personnel réduit et des travaux du chemin de la Montagne qui se sont avérés plus complexes, trois projets de réfection des infrastructures ont été reportés en 2017, soit :

- La réfection du boulevard Honorius-Charbonneau et de la rue du Centre-Civique*;
- La réfection de la rue Saint-Pierre*;
- Des travaux de réhabilitation du réseau d'aqueduc par chemisage*.

* Ces travaux sont subventionnés en partie ou en totalité.

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2017-2018-2019

Nous analysons présentement les différents projets que nous comptons réaliser au cours des trois prochaines années, en plus de ceux déjà débutés. Dans une optique de saine gestion, nous nous assurons de faire les demandes de subventions disponibles aux différentes instances gouvernementales. La planification de ces projets se fera en tenant compte des grandes consultations publiques (*NotreMSH2035*) au cours desquelles ont été abordés les grands investissements à venir. Déjà, nous prévoyons :

- Les travaux de voirie ainsi que la poursuite de la réfection des infrastructures existantes et de la réhabilitation des réseaux d'aqueduc et d'égout. Confirmés lors des consultations publiques, ces investissements demeurent prioritaires pour la Ville. Ils permettent d'assurer un bon niveau de qualité quant à la sécurité et à la salubrité publiques offertes aux citoyens. De même, cette approche maintient un équilibre intergénérationnel dans leur paiement et leur usage;
- La poursuite de la construction et l'aménagement de la nouvelle caserne incendie;
- L'amélioration de notre réseau de parcs et espaces verts. Cet aspect demeure toujours important pour notre ville de nature. Nous voulons offrir un environnement sain aux citoyens et ainsi contribuer à l'amélioration continue de leur qualité de vie.

LE TRAITEMENT DES ÉLUS

La *Loi sur le traitement des élus municipaux* exige que les revenus des élus soient divulgués. Le tableau ci-dessous montre le détail des sommes versées aux élus pour l'année 2015 :

	Rémunération
Yves Corriveau, maire • Rémunération de base • Allocation de dépenses non imposables	60 828,08 $ / année 16 199,66 $ / année
• Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu	249,40 $ / séance 99,77 $ / comité
• Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent	367,50 $ / séance
Frédéric Dionne, conseiller, district #1 • Rémunération de base • Allocation de dépenses non imposables	10 093,08 $ / année 5 046,54 $ / année
• Conseil intermunicipal de transport de la Vallée du Richelieu	184,74 $ / séance 92,37 $ / comité
• Régie intermunicipale du transport adapté de la Vallée du Richelieu	177,90 $ / séance 88,95 $ / comité
Émile Grenon Gilbert, conseiller, district #2 • Rémunération de base • Allocation de dépenses non imposables	10 093,08 $ / année 5 046,54 $ / année
• Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu	92,97 $ / séance
Sylvain Houle, conseiller, district #3 • Rémunération de base • Allocation de dépenses non imposables	10 093,08 $ / année 5 046,54 $ / année
Jean-Pierre Brault, conseiller, district #4 • Rémunération de base • Allocation de dépenses non imposables	10 093,08 $ / année 5 046,54 $ / année
• Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu	92,97 $ / séance
Joseph Côté, conseiller, district #5 • Rémunération de base • Allocation de dépenses non imposables	10 093,08 $ / année 5 046,54 $ / année
Magalie Joncas, conseillère, district #6 • Rémunération de base • Allocation de dépenses non imposables	10 093,08 $ / année 5 046,54 $ / année
• Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu	110,46 $ / séance

→

LISTE DES CONTRATS DE 25 000 $ ET PLUS

Conformément à la Loi, une liste de tous les contrats comportant une dépense supérieure à 25 000 $ ainsi que ceux de plus de 2 000 $ conclus avec un même contractant lorsque la somme dépasse 25 000 $, a été déposée avec le présent rapport et peut être consultée en s'adressant aux Services juridiques.

LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET 2017

Retour

Comme vous le savez, nous avons volontairement mis en arrêt le développement de trois grands secteurs de la ville, et ce, afin de planifier leur aménagement avec la population. Du point de vue du développement urbain, c'est donc ce qui a principalement occupé la fin de l'année 2015 et une grande partie de l'année 2016. Ensemble, nous avons planifié les grandes lignes du nouveau quartier qui sera bâti sur les terrains de l'ancien camping et de l'actuel garage municipal (*TOD 2*). La zone H-105, qui se trouve à l'arrière des Résidences Soleil, fut également planifiée avec les citoyens. Dans cette optique, un temps de réflexion collectif a permis de dégager les grandes orientations qui serviront de bases lorsque viendra le temps de revoir l'aménagement du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier. La zone A-16, qui borde principalement une partie du chemin de la Montagne, fut l'objet d'échanges constructifs, lesquels devraient se poursuivre dans le cadre de l'élaboration d'un Programme particulier d'urbanisme (PPU) en 2017. Les grands investissements, principalement d'infrastructures, et le panier de services de la Ville ont également eu une place importante lors des grandes consultations publiques. Enfin, les principes qui guideront le Conseil dans ses décisions sur l'ensemble du territoire, ont fait l'objet de discussions dont les résultats se retrouvent dans le projet du nouveau Plan d'urbanisme durable (PUD).

En plus de *NotreMSH2035* et des grands projets déjà nommés (tels que le chemin de la Montagne, la caserne incendie ou le 50e anniversaire de la fusion de la Ville de Mont-Saint-Hilaire), nous avons mis de l'avant un grand nombre de projets qui visent l'amélioration de nos services aux citoyens. Certains sont peu visibles, comme la mise en place de la garde interne à la caserne incendie. Quelques-uns ne le sont pas du tout, tels que, par exemple, l'implantation d'un nouveau logiciel de gestion des archives. D'autres le sont davantage, comme la mise en place de la carte citoyen. Ces nouveautés permettront toutes d'améliorer notre efficacité et notre efficience dans nos opérations et donc, dans la livraison des services aux citoyens.

L'année 2016 fut aussi celle du 50e anniversaire de la fusion de la Ville de Mont-Saint-Hilaire. Des dizaines d'activités ainsi que de magnifiques collaborations avec les partenaires de la Ville, des organismes communautaires jusqu'à l'Université McGill, ont permis aux citoyens de célébrer notre Ville. Nous en sommes particulièrement fiers. D'autant qu'un magnifique legs est en voie d'être complété aux abords de la bibliothèque. Un pavillon servira à nous réunir à de nombreuses occasions culturelles estivales, pour les années à venir.

Bref, en honorant nos engagements de consulter notre population avant de développer, nous avons dû gérer avec très peu de nouveaux revenus et des dépenses grandissantes, ne serait-ce qu'avec l'inflation. Il faut aussi ajouter à cela notre volonté d'améliorer nos services de même que l'enviable qualité de vie à Mont-Saint-Hilaire. Le contexte budgétaire a donc été très serré. L'organisation municipale, dédiée à sa communauté, a dû se dépasser.

Grandes orientations

Au terme de ces grandes consultations et des nombreux projets en cours, un nouveau travail commence. Il est maintenant temps de terminer ce qui est entrepris et surtout, de préparer adéquatement la réalisation des prochains grands développements de notre communauté. Ainsi, les grandes lignes des nouveaux quartiers ont été établies collectivement; il sera désormais essentiel de veiller à ce que les plans qui seront proposés répondent bien à nos attentes. Il en sera de même pour les infrastructures et notre offre de services. Comme nous l'avons vu et comme cela sera précisé au budget, nous poursuivons notre travail d'amélioration continue. Je me permets déjà une petite annonce. Nous allons aller de l'avant avec un projet pilote : l'hôtel de ville sera bientôt ouvert sur l'heure du midi, du lundi au jeudi, pour l'accueil, le Service des finances et la cour municipale. Un autre projet pilote est présentement en préparation avec le Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

L'année 2017 marquera aussi un temps de préparation essentiel pour la suite d'un développement de qualité et harmonieux pour notre Ville.

Enfin, suivant notre approche d'une saine gestion des finances, nous allons adopter, dès ce soir, deux nouvelles politiques : la politique de gestion des réserves financières et des surplus affectés ainsi que la politique de gestion de la dette à long terme. Elles nous garantiront, collectivement, des balises claires sur ces deux éléments majeurs de l'administration des deniers publics. En plus de ces politiques, nous travaillons à l'élaboration d'un cadre financier qui servira notamment lors des prochaines planifications des Plans triennaux d'immobilisations.

En terminant, je veux souligner le travail essentiel de tous les employés de la Ville qui œuvrent avec engagement et passion à la réalisation des orientations du Conseil municipal.

Recevez, chères concitoyennes, chers concitoyens, mes chaleureuses salutations.

Le maire,
Yves Corriveau